Mairie de REVONNAS
République française

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
N° 202506-27 DU 10 JUIN 2025

ARRÊTÉ DE POLICE PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CARREFOUR ROUTE DE TOSSIAT CHEMIN SOUS GRILLERIN - 01250 REVONNAS

Le Maire,

VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière
VU le Code Pénal,
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande en date du 5 juin 2025, de l'entreprise JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS, représentée par Madame CHARLES Laëtitia,70 Rue Saint Jean de Dieu, 69007 LYON 7ème,dont le bénéficiaire est Commune de REVONNAS, 163 Rue de la Tour Deaul, 01250 REVONNAS sollicitant la réglementation de la circulation, au carrefour Route de Tossiat et Chemin Sous Grillerin, afin de stationner ponctuellement un véhicule pour carottage en vue d'une analyse amiante et HAP,

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules au droit du chantier.

ARRÊTÉ

Article 1 : À compter du mercredi 11 juin 2025, et pour une durée des travaux de 1 jour, la circulation sera réglementée au carrefour Route de Tossiat et Chemin Sous Grillerin.

Article 2 : La circulation de tout véhicule sera basculée sur la chaussée opposée suite au rétrécissement de la chaussé et signalée par panneaux manuellement.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 4 : La signalisation afférente à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur ; copie du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ceyzériat.
- M. le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers.
- Madame CHARLES Laëtitia, JURIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS.

Fait à REVONNAS, le 10 juin 2025

Le Maire,
Patrick ROCHE

MAIRIE DE REVONNAS 01250 - AIN

MAIRIE DE REVONNAS
163 rue de la Tour Déaul 01250 Revonnas
04.74.30.01.42 - mairie@revonnas.fr